



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des  
transports, de l'énergie et de la communication DETEC

**Office fédéral de l'énergie OFEN**  
Le directeur

CH-3003 Berne, OFEN

Destinataire:  
Gouvernements cantonaux

**Berne, le 14 avril 2014**

**Invitation à l'audition par voie de conférence en vue de modifier  
l'ordonnance sur l'énergie (OEnE): adaptation du supplément visé à l'art. 15b  
de la loi sur l'énergie (LEne)**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Depuis 2009, la Confédération s'appuie sur l'instrument de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) pour encourager la production d'énergies renouvelables. De nombreux projets ont ainsi été soutenus et des enseignements précieux réunis. Parallèlement, nous avons vu se préciser les besoins et les possibilités d'action.

Conformément à l'art. 15b, al. 4, LEne, le Conseil fédéral adapte graduellement le montant du supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension. Le cas échéant, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) demande au Conseil fédéral de redéfinir le supplément lorsqu'il est nécessaire de l'adapter d'au moins 0,05 ct./kWh. (art. 3j al., 2, OEnE). Les données disponibles aujourd'hui indiquent que ces conditions sont remplies. Pour être en phase avec l'actualité, nous avons choisi la procédure abrégée, avec une consultation sous forme de conférence. Nous avons le plaisir de vous inviter au lancement de cette audition:

**Date :** Mercredi, 30 avril 2014, 14h30 bis 16h00  
**Lieu :** Aula (Salle 0.82), Bâtiment Office fédéral des routes, Mühlegasse 2, 3063 Ittigen



**Programme:**

1. Accueil, introduction
2. Présentation des changements prévus
3. Questions, discussion
4. Suite de la procédure
5. Divers

Nous vous présenterons alors les modifications qu'il est prévu d'apporter à l'ordonnance sur l'énergie, qui seront mises en discussion. **Vous trouverez les documents y relatives sur internet à partir du 14 avril 2014 :** <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous prions de bien vouloir confirmer votre participation par courriel à [EnV.AEE@bfe.admin.ch](mailto:EnV.AEE@bfe.admin.ch).

La possibilité vous sera donnée de vous exprimer par écrit sur le sujet **jusqu'au 6 mai 2014**. Nous vous prions d'envoyer votre prise de position dans ce délai à Office fédéral de l'énergie, service de coordination, 3003 Berne, ou par voie électronique à l'adresse : [EnV.AEE@bfe.admin.ch](mailto:EnV.AEE@bfe.admin.ch). Pour plus d'informations, Mme Laura Antonini est à votre disposition aussi par téléphone (031 322 53 97).

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'énergie

Walter Steinmann  
Directeur

Annexe:

- Liste des destinataires (d, f, i)